

# **Communication CSE août 2020**



### Les inter-co, le chomâge partiel et CIMPA

Plus de chômage partiel à compter de JUILLET pour SSG...A COLOMIERS il resterait moins de 80 personnes en intercontrat mais l'effort de formation et de réaffectation doit être poursuivi.

Attention à ne pas déqualifier les salariés ou à les « muter » de force En revanche pour les salariés de CIMPA (filiale de SSG) 'typés AERO', des bruits courent sur des ruptures conventionnelles collectives.

Pourtant la direction de SSG prétendait hier pouvoir tenir entre 3 mois et 6 mois.

Les élus demandent à la direction de reconsidérer le futur des salariés de CIMPA.

## Retours sur le baromètre de la direction

- 9% des salariés ne sont pas à l'aise avec le déconfinement.
- 39% ne souhaitent pas revenir sur site du tout (risque sanitaire, restauration, transports, situation personnelle).

Sans surprise la grande majorité plébiscite le télétravail

Il est donc clair que le télétravail doit être étendu pour tous et privilégié pour les personnes vulnérables.

## Plainte pour usage frauduleux de mails persos

Le 16 octobre 2019, une plainte du CE SSG a été déposée contre le syndicat soupçonné d'avoir utilisé les mails perso des salariés pour recruter sur sa liste.

Les TU étaient les plus virulents.

Mais depuis les élections, ce syndicat leur apportant la majorité, les TU ont modifié la plainte initiale en plainte contre X, pour ne pas l'incommoder.

C'est beau la conviction.

#### Baisse de salaire annoncée avec le non-versement de la part variable

Les primes variables dépendent de la réalisation d'objectifs fixés par l'employeur.

Mais cette année, la direction a décidé de ne pas verser de primes car les objectifs seraient inatteignables et se prévaut d'une « clause de sauvegarde » dont on ignore l'origine et la base légale.

Pourtant « À défaut pour l'employeur de fixer les objectifs, le salarié pourra néanmoins demander en justice le versement de la part variable de sa rémunération. »

« Une clause par laquelle l'employeur se réserve le droit de modifier unilatéralement en tout ou partie le salaire est nulle ». Une clause de révision périodique du variable n'autorise pas l'employeur à décider seul des modalités, et doit :

- **être fondée sur des éléments objectifs** indépendants de la volonté de l'employeur (CA, % des ventes
- ne pas faire peser le risque de l'entreprise sur le salarié (Cass. 01/03/2000, n° 97-45.554);
- ne pas réduire la rémunération du salarié sous les minima légaux et conventionnels

La CGT propose à la direction de montrer l'exemple en baissant de 30% ses revenus

Face au risque de démobilisation, la DG a laissé entendre que ces salariés peuvent être remplacés ;

C'est ça le dialogue à SSG!

#### Fermeture annoncée de MEUDON

Ca fait un moment que SOPRA cherche à fermer MEUDON : pas assez belle la vitrine ?

Ce sera fait fin 2021. On nous a présenté un bâtiment, de 22000m2 répartis sur 9 étages, dont le RDC consacré à la restauration et « idéalement » situé à la défense pouvant accueillir 1800 personnes.

Nous avons été heureux d'apprendre l'existence de pistes cyclables ininterrompues entre Neuilly et la Défense.

Sur le papier c'est bien présenté ... mais quid de

- la surcharge de la ligne RER A,
- du manque de place de parking (260 auto 33 2 roues et 55 vélos),
- du surtemps de transport,
- de l'entassement des salariés à 2000 personnes au lieu de 1800 prévus (9m2 par personne)
- d'une gestion en flex office.

Aucun accompagnement n'est envisagé pour les salariés, pourtant 200 verront leur trajet augmenter de + 20 minutes en moyenne (avec sûrement des très grands écarts).

Ce projet a été rejeté à l'unanimité des élus.

Mail: contact@cgtsoprateria.info - Site: cgtsoprasteria.info - Téléphone: 06.17.25.17.97